



Urgent - droit de visite fin des vacances scolaires

Par **doudou97**, le **02/09/2011** à **14:52**

Bonjour,

Je cherche rapidement une réponse.

j'ai eu un jugement concernant la garde de ma fille. Je l'ai eu au mois de juillet soit le 3 juillet durant un mois. En aout elle était avec sa mère.

Normalement le jugement stipule 1, 3 et 5 week end j'ai la garde de ma fille.

Ma question est la suivante, aujourd'hui 1 week end du mois de septembre, mais sachant que c'est toujours les vacances scolaires, est ce que je dois récupérer ma fille ?

Je souhaite cette précision car la mère est très spéciale...

Déjà qu'elle raconte partout que je ne lui verse pas la pension alimentaire, même aux gendarmes, alors que tous les mois je lui fais un mandat. J'ai même la preuve qu'elle récupère l'argent à la poste.

Merci de vos réponses.

Par **mimi493**, le **02/09/2011** à **15:24**

[citation]Ma question est la suivante, aujourd'hui 1 week end du mois de septembre, mais sachant que c'est toujours les vacances scolaires, est ce que je dois récupérer ma fille

?[/citation] non. Durant la période de vacances scolaires, le système WE ne s'applique pas.

[citation]Déjà qu'elle raconte partout que je ne lui verse pas la pension alimentaire, même aux gendarmes, alors que tous les mois je lui fais un mandat. J'ai même la preuve qu'elle récupère l'argent à la poste. [/citation] et vous la déduisez bien dans votre déclaration ? Payez par virement, c'est plus prudent, car si elle se met à ne pas récupérer les mandats ...

Par **doudou97**, le **02/09/2011 à 15:52**

Merci de ta réponse,
je n'ai pas déduit sur ma déclaration, comme c'est la première année que je lui donne cette pension.

Pour le virement, elle ne veut pas me donner son RIB.

Par **mimi493**, le **02/09/2011 à 16:27**

[citation]je n'ai pas déduit sur ma déclaration, comme c'est la première année que je lui donne cette pension. [/citation] pensez-y, parce que elle, si elle nie la recevoir, elle ne va pas la déclarer comme revenu, si ça se trouve :)